

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Chimie parc. Chimie alternative-concepts innovants  
et nouvelles pratiques en chimie fine - 2ème année**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Chimie parc. Chimie alternative-concepts innovants et nouvelles pratiques en chimie fine - 2ème année comme suit :

**Membres du jury**

ANIZON Fabrice, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

HELAINÉ Virgil, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

**Semestre 1**

ROY Olivier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

THOMAS Isabelle, MAITRE DE CONFERENCES

ROY Sophie, DIRECTEUR DE RECHERCHE

**Semestre 2**

ROY Olivier, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

THOMAS Isabelle, MAITRE DE CONFERENCES

ROY Sophie, DIRECTEUR DE RECHERCHE

**Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD

Le 5 décembre 2024